

Paris, le 25 juin 2008

Reporters sans frontières  
Contact : Jean-François Julliard  
Tel : (33) 1 44 83 84 84  
E-mail : julliard@rsf.org

Langage : **Français**

**Conseil des droits de l'homme – Examen périodique universel  
Troisième session – Décembre 2008**

**Contribution de Reporters sans frontières, organisation non gouvernementale dotée du  
statut consultatif spécial, à propos de la situation de la liberté de la presse  
au BURKINA FASO**

**Introduction : Exposé de la situation générale de la liberté de la presse**

La presse burkinabè est diverse et plurielle, y compris dans les villes de province, et les radios privées, commerciales pour la plupart, ne connaissent pas d'entraves majeures. Même si la critique est admise dans le pays, mettre en cause le chef de l'Etat, sa famille ou ses plus proches alliés reste toutefois un exercice à risques. Les convocations aux fins d'intimidation ou les menaces de mort anonymes, parfois suivies de "passages à l'acte" inquiétants (véhicules ou domiciles vandalisés), sont fréquentes pour les journalistes qui mettraient en cause trop ouvertement l'un des membres de la famille Compaoré.

Le bimensuel privé *L'Evénement* en a fait l'expérience à la fin de l'année, après que le frère du président, François Compaoré, eut porté plainte pour "diffamation" à son encontre. L'article incriminé évoquait la procédure engagée par Reporters sans Frontières pour obtenir la réouverture du dossier Norbert Zongo. La plainte visait à obtenir réparation pour le titre de une du journal, en regard d'une photo du frère du chef de l'Etat, disant : "Affaire Norbert Zongo. Ainsi donc, c'est lui ! Jusqu'à présent, on pensait à lui sans oser le nommer. Reporters sans frontières vient de franchir le pas...". En effet, l'obstruction politique empêchant que la lumière soit faite sur l'assassinat du journaliste Norbert Zongo, en 1998, continue d'empoisonner le climat au "pays des hommes intègres". Elle est également l'illustration la plus spectaculaire, et la plus scandaleuse, d'un climat d'impunité dont bénéficient le chef de l'Etat et ses proches, qui masque cette irritabilité derrière la liberté d'expression réelle qu'ils tolèrent par ailleurs.

## **1/ La situation de la liberté de circulation des informations sur Internet**

Aucun incident concernant un site Internet n'a été signalée. L'accès au Réseau est très limité, dû au manque d'infrastructures adaptées et au manque de moyens des citoyens.

## **2/ Mesures prises par l'Etat pour améliorer la situation**

Les structures de régulation et d'autorégulation des médias burkinabès fonctionnent correctement et les tribunaux ne sont pas encombrés par les procès abusifs contre les journalistes. Mais aucune mesure volontaire n'est venue depuis des années démontrer qu'il existe une volonté politique d'améliorer la situation. La législation sur la diffamation, notamment, n'a jamais été réformée et prévoit toujours des peines de prison pour les délits de presse.

## **3/ Collaboration avec les organisations non gouvernementales (ONG)**

Aucun incident majeur n'a été rapportée avec une ONG de défense de la liberté de la presse, hormis avec Reporters sans frontières, fin 2006. Le procureur du Faso et le procureur de la République avaient alors convoqué une conférence de presse pour annoncer que les éléments remis par Reporters sans frontières aux fins de rouvrir le dossier judiciaire Norbert Zongo n'étaient "pas nouveaux" et qu'il était urgent de ne rien faire. Par la même occasion, ils ont lancé une salve d'attaques contre Reporters sans frontières, allant jusqu'à menacer d'arrestation ses représentants en visite au Burkina Faso "n'en déplaise à leur ambassade". Attaques qui se sont perpétuées plusieurs semaines dans les journaux pro-gouvernementaux.

## **4/ Recommandations**

- Effectuer des pressions efficaces afin de permettre la réouverture de l'enquête sur l'assassinat de Norbert Zongo, classée par le parquet alors même que les éléments accusant la garde présidentielle étaient nombreux ;
- Soutenir le développement-renforcement d'une organisation de défense des médias privés ;
- Faire pression sur le gouvernement afin d'obtenir la réforme de la loi sur la presse et le développement-renforcement d'un organe de régulation respecté ;

## **Méthodologie**

Les informations présentées dans cette note ont été collectées et vérifiées par Reporters sans frontières. L'organisation dispose notamment d'un réseau de correspondants présents dans 130 pays dans le monde ainsi que d'un réseau d'organisations partenaires présents dans une vingtaine de pays.

Dans certains pays, un journaliste peut passer plusieurs années en prison pour un mot ou une photo. Parce que emprisonner ou tuer un journaliste, c'est éliminer un témoin essentiel et menacer le droit de chacun à l'information, Reporters sans frontières, fondée en 1985, œuvre au quotidien pour la liberté de la presse.

Reporters sans frontières  
47 rue Vivienne - 75002 Paris – Tel : 33 1 44 83 84 84 – Fax : 33 1 45 23 11 51  
rsf@rsf.org - Plus d'informations [Σ www.rsf.org](http://www.rsf.org)